



Réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le mardi 10 novembre 2020

18 h 00

Salle Guy A. Richard

Présence :

- Roland Fougère, maire**
- Pauline Hébert, maire suppléante**
- Mike LeBlanc, conseiller**
- Oscar LeBlanc, conseiller**
- Raymond Poirier, conseiller**
- Emilie Doiron Gaudet, directrice générale et greffière**
- Joanne Savoie, greffière adjointe**
- Rémi LeBlanc, directeur des travaux publics**
- Chantal Richard, trésorière adjointe**
- Rachelle Richard-Collette, Marché des fermiers**

1. Ouverture officielle de la séance

Le maire, Roland Fougère, ouvre officiellement la séance à 18h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

20-163 : MIKE LEBLANC / PAULINE HÉBERT

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. Arrêté 2020-06 - Arrêté concernant les réseaux d'eau et d'égouts dans la ville de Bouctouche

a. Lecture du sommaire (Paragraphe15(3) de la Loi sur la gouvernance locale)

La maire suppléante Pauline Hébert fait la lecture du sommaire de l'arrêté 2020-06.

20-164 : PAULINE HÉBERT / OSCAR LEBLANC

que l'on adopte la lecture du sommaire de l'Arrêté 2020-06 - Arrêté concernant les réseaux d'eau et d'égouts dans la ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

b. Troisième lecture lue par titre et adoption

20-165 : PAULINE HÉBERT / MIKE LEBLANC

que l'on adopte la troisième lecture de l'Arrêté 2020-06 - Arrêté concernant les réseaux d'eau et d'égouts dans la ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

5. Présentation des budgets 2021

La directrice générale, Emilie Doiron Gaudet, présente en bref le budget du fonds de fonctionnement général 2021 et le budget du fonds de fonctionnement du service d'eau et d'égouts 2021.

6. Taux de taxe municipale - année 2021

20-166 : OSCAR LEBLANC / MIKE LEBLANC

que le taux de taxe municipale pour l'année 2021 augmente de 0,0245\$ du cent dollars d'évaluation, soit 1,35\$ du cent dollars d'évaluation.

ADOPTÉE

7. Taux pour le service d'égout - année 2021

20-167 : PAULINE HÉBERT / OSCAR LEBLANC

que le taux pour le service d'égout en 2021 augmente de 250\$ l'unité à 275\$ l'unité.

ADOPTÉE

8. Taux pour le service d'eau - année 2021

20-168 : MIKE LEBLANC / RAYMOND POIRIER

que le taux pour le service d'eau en 2021 augmente de 200\$ l'unité à 225\$ l'unité.

ADOPTÉE

9. Adoption – budget du fonds de fonctionnement général 2021 et budget du fonds de fonctionnement du service d'eau et d'égouts 2021

20-169 : PAULINE HÉBERT / OSCAR LEBLANC

La présente atteste que le 10^e jour de novembre 2020 le conseil du gouvernement local de Bouctouche a décidé que la somme de 4 121 138\$ soit le budget total de fonctionnement de la municipalité, que la somme 2 996 660\$ soit le mandat du gouvernement local pour l'année suivante, et que le taux d'imposition soit 1,35\$. Le conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le (la) ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la Loi sur l'évaluation et se trouvent dans le territoire du gouvernement local de Bouctouche.

La présente atteste que le 10^e jour de novembre 2020 le conseil du gouvernement local de Bouctouche a décidé qu'en vertu de l'alinéa 117(4) de la Loi sur la gouvernance locale, le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'égouts pour la prochaine année comprendra des revenus de 764 617\$ et des dépenses de 764 617\$.

ADOPTÉE

10. Levée de la réunion

20-170 : PAULINE HÉBERT

pour la levée de la réunion à 18h45.

ADOPTÉE